



Pour faire échec aux lois

INUTILES ET DANGEREUSES

Dès l'ouverture du conseil fédéral, les membres de l'Exécutif ont partagé avec la délégation leur inquiétude face aux projets de loi que venait de déposer le gouvernement Charest, et plus particulièrement les projets de loi n^{os} 25, 30 et 31. Depuis, nous le savons, le gouvernement a déposé des amendements principalement pour plaire aux associations patronales et a finalement adopté les projets de loi amendés le 17 décembre en imposant le bâillon à l'Assemblée nationale.



Tant à l'Assemblée nationale qu'à toutes les tribunes qui nous ont été offertes jusqu'à maintenant, la Fédération a fait connaître sa ferme opposition aux projets de loi n^{os} 25, 30 et 31. Ces projets, devenus lois, sont autant d'attaques portées par le gouvernement Charest non seulement contre les organisations syndicales mais aussi contre la population québécoise. Nous constatons de plus en plus clairement que ces lois s'inscrivent dans un projet global néolibéral, celui de la réingénierie, du désengagement de l'État et de la privatisation.

Ces lois, adoptées à toute vapeur, discutées, à toute fin pratique, en vase clos, remettent en question des valeurs fondamentales comme l'équité, la justice sociale et la démocratie, valeurs sur lesquelles la société québécoise s'est bâtie et développée et valeurs auxquelles nous adhérons.

Le gouvernement s'est fait élire en jouant le thème de la santé. Mais il avait également promis de revoir le rôle de l'État. Jamais, cependant, il n'avait exprimé sa volonté de revoir le rôle de l'État en santé. Pourtant, aujourd'hui, c'est bien le sens qu'il faut donner à cette réforme du réseau de la santé, au moins aussi importante que la réforme Castonguay au début des années 1970.

La nouvelle Loi sur les agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux est, d'une part, inutile puisqu'il n'était pas nécessaire d'avoir une loi pour donner vie à la création de réseaux intégrés et, d'autre part, elle est pernicieuse en ce que l'objectif qu'elle vise est davantage l'ouverture du réseau à la privatisation et à la sous-traitance puisque les entreprises privées seront nécessairement intégrées à ces réseaux de services. Pourtant, cet objectif n'a jamais été mis en débat. Comme s'il allait de soi de reconnaître les entreprises privées comme parties prenantes du réseau québécois de la santé et des services sociaux! Pourtant, il s'agit là d'une avancée cruciale.

Quant à la nouvelle loi sur les unités de négociation et sur le régime de négociation des conventions collectives, le ministre Couillard,

par ses amendements au projet de loi n^o 30 déposés à la sauvette le 12 décembre, a introduit des modifications aux regroupements forcés qu'il avait d'abord lui-même élaborés dans son dépôt initial obligeant la tenue des votes d'allégeance syndicale à ces nouveaux regroupements en pleine période de négociation du secteur public et sans égard au bouleversement qu'il va créer lui-même par les fusions forcées d'établissements. Il s'est empressé de répondre aux demandes des employeurs et a fait fi de celles des syndicats. En poursuivant sur la voie de décider de la composition des unités de négociation dans le secteur de la santé et des services sociaux, le gouvernement persiste à s'attaquer aux organisations syndicales que des travailleuses et des travailleurs se sont données depuis de

nombreuses années pour mieux défendre leurs conditions de travail et développer leur solidarité. Nous avons exprimé clairement, lors de la consultation, la volonté des infirmières de conserver une catégorie qui préserverait leur identité professionnelle, un choix qu'elles ont fait depuis de nombreuses années. Nous constatons que ce n'est que pour répondre aux attentes d'une dizaine d'associations patronales du réseau de la santé et de services sociaux que le ministre a encore modifié la configuration de ses regroupements forcés. L'objectif est de plus en plus clair : affaiblir la force des syndicats et briser les solidarités. Peut-on imaginer le ministre forcer le regroupement de la Fédération des médecins spécialistes à celle des omnipraticiens ? Deux poids, deux mesures.

Nous devons nous préparer à une guerre de tranchée au quotidien pour les prochaines années, et ce, dans tous les milieux. Toutefois, avec l'adoption de ces lois, il n'y a pas que les droits des travailleuses et des travailleurs qui soient bafoués, toute la société civile est touchée.

Les organisations membres du Réseau vigilance, dont la FIIQ fait partie, déclaraient au lendemain de l'adoption des projets de loi : « Le bâillon permet peut-être d'imposer le silence à l'Opposition officielle dans les débats parlementaires, mais jamais, le gouvernement libéral ne pourra condamner au silence une population qui refuse de revenir 30 ou 40 ans en arrière. La résistance aux orientations du gouvernement ne se limite pas au milieu syndical. Les groupes sociaux, les organismes communautaires, les associations écologistes et altermondialistes, le mouvement des femmes, les groupes de jeunes, le mouvement étudiant et bien d'autres s'engagent eux aussi à tout faire pour compromettre la mise en oeuvre de mesures et de projets de loi qui constituent, ni plus ni moins, des reculs nets dans les droits sociaux, culturels, économiques, civils et politiques de l'ensemble de la population québécoise ».

Lors de ce conseil fédéral, nous avons adopté un plan de mobilisation, incluant des alliances avec l'ensemble du mouvement syndical, que nous avons mis en œuvre très rapidement. Nous poursuivrons dans cette voie qui se traduira par des actions de mobilisation des infirmières. Également, lors du prochain conseil fédéral qui se tiendra en février, nous discuterons des actions prioritaires de la Fédération pour la prochaine année. Ces actions se traduiront par des activités d'information, d'éducation et de mobilisation pour faire échec aux orientations du gouvernement.

Malgré une conjoncture politique difficile, nous vous souhaitons une période des fêtes sous le signe du partage, de l'amitié, de l'amour et du repos bien mérité.

Jennie Skene
Présidente

PLAN D'ACTION 2004

UNE ANNÉE DE BOULVERSEMENTS ET DE RÉSISTANCE

Le responsable politique du secteur RLT, Daniel Gilbert, a présenté aux déléguées le plan d'action de base pour l'année 2004, plan qui a été adopté. Il a rappelé qu'au cours des années antérieures, la délégation prenait connaissance également au même moment des Actions prioritaires. Alors que le premier document présente les activités quotidiennes et régulières de la Fédération, l'autre, issu de l'analyse de la conjoncture interne et externe, précise les actions prioritaires c'est-à-dire celles qui, au-delà des plans d'actions de base des secteurs et services, deviennent les priorités de l'organisation. Il a donc expliqué aux déléguées qu'en raison des incertitudes liées aux réformes annoncées par le gouvernement libéral et à la teneur réelle des lois qui seraient adoptées, il apparaissait plus prudent aux yeux des membres de l'Exécutif de remettre au conseil fédéral de février le dépôt des actions prioritaires. Ce délai permet d'avoir un portrait fidèle de la situation et ainsi mieux comprendre les enjeux et la nature des actions que la Fédération mènera en 2004 et de leur donner ainsi toute la portée souhaitée par ses orientations.

Le plan d'action de base adopté reprend les orientations de chacun des secteurs et services, les objectifs qu'ils poursuivent ainsi que les mandats et les collaborations nécessaires pour les réaliser. Cette année, les orientations ont été teintées par le plan d'action FIIQ DE DEMAIN, adopté au conseil fédéral de mars 2003, qui inspire à partir de main-

tenant les plans d'action de base. Chaque secteur et service a donc intégré dans son plan d'action 2004 les activités de FIIQ DE DEMAIN qui les concernent qu'il soit porteur de ces activités ou collaborateur. Quant aux actions prioritaires, elles seront discutées lors du prochain conseil fédéral. Avec la réforme du réseau de la santé et des services sociaux (fusion d'établissements, fusion d'unités d'accréditation syndicale, décentralisation du régime de négociation, etc.), les déléguées décideront dans quel cadre d'intervention et dans quelles perspectives la Fédération inscrira ses actions prioritaires et ses actions relatives à trois dossiers incontournables : le champ de la pratique infirmière, la négociation collective et la pratique syndicale.

Une année 2004 qui promet d'être riche en rebondissements et où il faudra poursuivre dans l'acquisition d'un réel pouvoir d'influence à tous les niveaux, dans le développement de nos solidarités et dans la résistance aux attaques à l'endroit des services de santé et à l'endroit de notre organisation syndicale.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004

La trésorière de la FIIQ, Lise Martel, a présenté des prévisions budgétaires équilibrées pour l'année 2004. Rappelons que lors du congrès spécial tenu en juin 2003, les déléguées ont décidé de hausser la cotisation syndicale. Cette décision était accompagnée d'autres décisions concernant la réserve pour la négociation, la péréquation, la politique de remboursement des dépenses aux instances, les obligations de la FIIQ en tant qu'employeur et la mise en œuvre du plan d'action FIIQ DE DEMAIN. Les prévisions budgétaires ont donc été préparées en fonction de ces décisions, tant au chapitre des revenus que de celui des dépenses.

C'est donc à l'unanimité que les prévisions budgétaires ont été adoptées telles que présentées. La trésorière a également déposé les états financiers au 30 juin 2003. Les états financiers vérifiés de 2003 seront présentés à la prochaine instance.

EN SANTÉ un regroupement possible

La présidente et l'une des vice-présidentes, Jennie Skene et Michèle Boisclair, ont partagé avec la délégation l'état des discussions entreprises avec six organisations syndicales indépendantes dont les membres travaillent également dans le réseau de la santé et des services sociaux : l'Alliance professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec, l'Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec, la Centrale des professionnelles et professionnels de la santé, la Fédération des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, le Syndicat professionnel des diététistes et nutritionnistes du Québec. L'objectif de ces échanges étant de créer un nouveau regroupement syndical.

C'est donc après un débat suffisamment long et assez serré que les déléguées ont mandaté les membres du Comité exécutif de poursuivre les échanges et d'en faire rapport au conseil fédéral de février. Bien qu'ayant déjà été abordé dans le passé et comme l'a d'ailleurs expliqué la Présidente à la délégation, c'est avec les nouveaux projets de loi visant à restructurer le réseau et réduire le nombre d'accréditations syndicales que ce projet a pris forme. Sans avoir poussé à fond le développement de ce possible regroupement, les membres de l'Exécutif, à l'instar des dirigeant-e-s des autres organisations, croient qu'un regroupement de type centrale ou confédération permettrait à la fois de créer une force qui rallierait des travailleuses et travailleurs partageant une communauté d'intérêt, celle du réseau, et à la fois de préserver l'autonomie de différentes catégories d'emplois représentées au sein du regroupement.

Au cours des débats en conseil fédéral, bien que des déléguées aient exprimé leurs réserves et leurs inquiétudes, c'est avec une forte majorité qu'elles se sont prononcées en faveur de l'objectif recherché par le processus de regroupement qui serait de protéger la spécificité de chacune des organisations tout en donnant une voix toujours plus forte et crédible aux 65 000 travailleuses et travailleurs que représenterait cet éventuel regroupement.

C'est donc un dossier à suivre en février et nul doute que des consultations auront lieu aussi souvent que nécessaire.

RENOUVELLEMENT

des régimes d'assurance collective

Comme à chaque année, au conseil fédéral de décembre, les déléguées ont adopté le renouvellement du contrat d'assurance collective. C'est ainsi que la responsable politique, Lina Bonamie, et la ressource spéciale au contrat d'assurance, Francine Tisseur, ont présenté à l'ensemble de la délégation les conditions entourant le renouvellement du contrat.

D'entrée de jeux, les personnes ressources ont rappelé que lors des derniers renouvellements, certains facteurs responsables des tendances à la hausse du régime d'assurance collective avaient été identifiés : la réforme du réseau de la santé et des services sociaux, les politiques gouvernementales sur les médicaments et les départs à la retraite. Certains de ces facteurs ont encore malheureusement un impact sur le régime, principalement pour les couvertures de médicaments et d'invalidité de longue durée.

En ce qui concerne les médicaments, bien que le gouvernement n'ait pas modifié sa politique protectionniste envers les compagnies pharmaceutiques, un ralentissement dans l'ascension des coûts reliés aux médicaments se remarque; est-ce dû aux compagnies pharmaceutiques qui, face aux nombreuses dénonciations via les médias sur la hausse exagérée des médicaments, sont moins gourmandes? Ou bien à des changements dans les habitudes de prescription des médecins? Ou encore à des modifications dans les habitudes de consommation des infirmières? On ne saurait dire, mais l'effet est là, bien perceptible.

Pour le régime d'invalidité de longue durée, la situation n'est pas encore stabilisée. Malgré que le MSSS, dans son rapport intitulé *Mise à jour des données statistiques sur l'assurance salaire* (juillet 2003), rapporte une très légère amélioration du nombre d'infirmières en assurance salaire, le nombre d'infirmières qui atteignent 104 semaines d'invalidité et bénéficient du régime d'invalidité de longue durée est toujours à la hausse.

D'autres facteurs conjoncturels peuvent également expliquer une hausse et doivent

être nécessairement pris en compte : l'inflation, le vieillissement et la baisse des taux d'intérêts qui affectent inévitablement le rendement des réserves.

C'est ainsi qu'après avoir questionné et débattu de chacune des couvertures, les déléguées ont adopté l'ensemble des conditions du renouvellement du contrat d'assurance collective qui entraîne une hausse moyenne pondérée de 4,3 % de la prime. Voici donc un tableau présentant les taux qui seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2004.

Tableau 11 – Taux en vigueur au 01/01/2004

PROTECTION	TAUX ACTUELS	TAUX AU 01/01/2004 ¹	VARIATION
Régime de Base			
BASE MÉDICAMENT ²			
Individuelle	18,78 \$	19,51 \$	
Monoparentale	30,56 \$	31,75 \$	+ 3,9 %
Familiale	45,83 \$	47,62 \$	
BASE COMPLÉMENTAIRE III			
Individuelle	4,17 \$	3,89 \$	
Monoparentale	6,73 \$	6,25 \$	- 7,1 %
Familiale	9,91 \$	9,18 \$	
Régime Complémentaire I			
Individuelle	10,17 \$	10,17 \$	
Monoparentale	16,79 \$	16,79 \$	0 %
Familiale	24,91 \$	24,91 \$	
Régime Complémentaire II			
Assurance vie et MMA de base (5 000 \$)	0,35 \$ / 5 000 \$	0,35 \$ / 5 000 \$	0 %
Assurance vie des enfants à charge (3 000 \$/enfant)	0,08 \$	0,08	0 %
Assurance vie et MMA additionnelle (par 1 000 \$)	0,083 \$ / 1 000 \$	0,083 \$ / 1 000 \$	0 %
Invalidité de longue durée	1,434 % du salaire brut	1,577 % ³ du salaire brut	+ 10 %

Hausse moyenne pondérée de 4,3 %

¹ Taux excluant la taxe de 9 %

² Taux incluant la participation de l'employeur (0,92 \$ pour une protection individuelle et 2,30 \$ pour une protection monoparentale ou familiale)

³ Taux d'invalidité longue durée garanti jusqu'au 31/12/2005

GMF : UNE ENTENTE

En juin 2002, la FIIQ concluait, avec l'Association des CLSC et CHSLD du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux, une entente cadre relative aux infirmières oeuvrant dans un groupe de médecine de famille (GMF). C'est ainsi que depuis plus de 50 GMF ont pu être mis sur pied, GMF au sein desquels oeuvrent des infirmières de CLSC. Ces groupes de médecine de famille ont pu bénéficier de l'expertise des infirmières du réseau de la santé et des services sociaux à la suite d'ententes conclues localement entre les syndicats et les CLSC.

Au début de l'automne 2003, les représentants du ministère ont fait part à la FIIQ que sept cabinets privés de médecins, intéressés à conclure une entente GMF avec un CLSC, avaient déjà à leur emploi une infirmière. Des négociations ont donc été entreprises entre la FIIQ et le comité patronal de négociation afin de voir comment ces infirmières pourraient continuer à oeuvrer au sein de la clinique médicale, maintenant devenue GMF. La solution retenue : ces infirmières seront embauchées par le CLSC si elles rencontrent les exigences. Elles obtiendront donc l'affectation GMF pour la durée de l'entente GMF. Cette solution a donc fait l'objet d'une entente nationale, puis elle a été soumise et acceptée par les

déléguées du conseil fédéral. Cependant, pour que cette entente nationale entre en vigueur localement, celle-ci doit être ratifiée par l'assemblée générale locale.

En ce sens, le conseil fédéral recommande aux assemblées générales locales de signer cet amendement à la convention collective. En effet, pour les déléguées, il est de première importance de s'assurer que les infirmières qui oeuvrent au sein des GMF soient des infirmières travaillant dans le réseau public. La meilleure façon d'y arriver est d'accepter que, dans des cas exceptionnels, une infirmière à l'emploi d'un cabinet privé puisse obtenir l'affectation GMF à titre de salariée inscrite à la liste de disponibilité du CLSC.

Rappelons que, la FIIQ a réclamé et obtenu que les infirmières oeuvrant au sein de GMF soient rattachées à un employeur du réseau public. Devant un gouvernement qui se fait fort de prôner que l'entreprise privée a la réponse à tout et à l'heure où le secteur privé s'apprête à faire son entrée officielle comme partenaire des futurs réseaux locaux, il est et demeure de première importance de poursuivre nos efforts pour que toutes les infirmières oeuvrant dans les GMF soient des syndiquées du réseau public de santé et des services sociaux.

Assurance automobile/habitation

La compagnie d'assurances, La Personnelle assurances générales, offre depuis quelques années des services d'assurances automobile/habitation aux infirmières de la Fédération. Après avoir sollicité un certain nombre d'infirmières dans le cadre d'un projet-pilote, la FIIQ et la compagnie d'assurances ont conclu que les résultats étaient positifs et qu'il serait possible d'offrir aux infirmières des polices d'assurances automobile/habitation à des taux plus avantageux si plusieurs membres y adhéraient. Pour ce faire, la compagnie d'assurances doit solliciter par téléphone les membres de la FIIQ. La délégation a donc adopté une résolution permettant cette sollicitation. Il est toutefois entendu que La Personnelle assurances générales s'engage à ne divulguer à quiconque la liste nominative des membres de la FIIQ.

MESSAGE IMPORTANT

Dans ce contexte, il est essentiel de rappeler que vous pouvez, en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, refuser que votre nom et vos coordonnées (adresse personnelle et numéro de téléphone) soient transmis aux fournisseurs de services. Votre nom sera alors définitivement radié des listes éventuellement transmises à des fins de vérification d'appartenance au groupe ou de sollicitation par les fournisseurs de services acceptés par la FIIQ.

SI VOUS REFUSEZ QUE VOS COORDONNÉES SOIENT COMMUNIQUÉES à une entreprise qui a conclu un accord avantageux susceptible de profiter à tous les membres de la FIIQ, VEUILLEZ REMPLIR LA SECTION CI-DESSOUS et nous la retourner avant le 15 février 2004 au bureau de la FIIQ à Québec :

FIIQ, 1260, boul. Lebourgneuf, Bureau 300,
Québec (Québec) G2K 2G2.

Je, soussignée ou soussigné, refuse explicitement que les renseignements personnels que la FIIQ détient à mon sujet soient utilisés à des fins de prospection et de sollicitation commerciale relativement aux ententes qu'elle établit au bénéfice de ses membres.

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Province _____

Code postal _____

Téléphone (résidence) _____

Téléphone (travail) _____

Signature _____

Date _____

Les infirmières se mobilise contre

LE GOUVERNEMENT CHAREST

Les déléguées ont adopté, lors de ce conseil fédéral, un plan de mobilisation pour s'opposer aux projets de loi déposés par le ministre Couillard, soit les projets de loi n^{os} 25, 30 et 31. Quoique les activités votées ont été réalisées en grande partie, les objectifs identifiés dans le plan seront modifiés quelque peu et poursuivis dans l'année à venir.

Ces activités avaient comme objectif de faire connaître au grand public, au gouvernement, à nos alliés, aux militantes et aux infirmières de la FIIQ, la position et les orientations de la FIIQ face aux projets de loi du gouvernement : conférence de presse, envoi du mémoire aux journalistes, participation aux consultations particulières du gouvernement sur les projets de loi n^{os} 25 et 30, distribution d'un tract à la population, présentation des projets de loi et du mémoire de la FIIQ aux militantes.

Des activités ont aussi été votées pour faire pression sur le gouvernement pour qu'il retire ou change ses projets de loi, pour participer au mouvement de résistance à ces projets et pour élargir notre rapport de force avec les autres travailleuses et travailleurs de la santé. À cet égard, elles ont décidé de tenir une manifestation devant l'Assemblée nationale lors de la présentation du mémoire de la FIIQ au gouvernement (le 2 décembre). Elles ont également décidé d'activités locales (piquetage symbolique) le 10 décembre avec les syndicats indépendants de la santé et le 11 décembre avec les centrales syndicales. Elles ont finalement décidé de contacter toutes les organisations syndicales pour une action commune soit une manifestation lors de l'adoption des projets de loi (le 15 décembre) et organisé des activités locales de contestation au lendemain de l'adoption de ces projets (le 18 décembre).

Un nouveau plan de mobilisation sera présenté aux déléguées lors du prochain conseil fédéral pour poursuivre la lutte au gouvernement Charest et pour informer le plus largement possible les infirmières et la population des effets néfastes des nouvelles lois. D'ailleurs, dès janvier, une édition spéciale du *FIIQ Actualités* parviendra à toutes les membres.

Joyeuses fêtes!



FIIQ EN ACTION

VOLUME 16, NUMÉRO 4 •
DÉCEMBRE 2003

Ce journal est publié par le service Communication-Information.

Site Internet :
www.fiiq.qc.ca
Courriel : info@fiiq.qc.ca

Publié après chaque instance de la FIIQ, ce journal a un tirage de 45 500 exemplaires. Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention «Reproduit de la publication *FIIQ en Action*». ISSN 0838-4207